

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 26 octobre 2006
PRESIDENCE : Madame Heidi ARNI

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

— Après étude du *préavis municipal no 4* qui nous propose une :

Demande d'autorisation générale de statuer n'excédant pas Frs. 20'000.00 par poste du budget pour la législature 2006-2011

— Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour

— Après lecture du rapport de la commission de gestion

— **L'assemblée décide à l'unanimité :**

D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur toute dépense financière n'excédant pas Frs 20'000.00 par poste du budget et par année, pour la législature 2006-2011.

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 26 octobre 2006.

La Secrétaire :
D. Burnat Dupraz

La Présidente :
Heidi Arni